



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal 13/2023 :

Demande de crédit de CHF 192'000.-- TTC pour la mise en conformité du réservoir des Sendys et la sécurisation des captages

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 30 mai 2023 avec Madame la syndique Louise Schweizer, Monsieur Nicolas Ray, Monsieur Christian Dugon et Monsieur Denis Berger puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Madame Schweizer, Monsieur Ray, Monsieur Dugon et Monsieur Berger pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : 2021-2026, pour un montant de CHF 150'000.-- sur l'année 2023. (Rubrique 81.5060.99)

Budget : Le montant total du préavis résulte d'une estimation de l'étude d'ingénieur civil, offres 56'500.-- Adaptation télégestion 53'200 Honoraire d'ingénieur 24'000.-- Honoraires d'hydrogéologue 17'270.20 Réseau électrique / data 9'900.-- Divers et imprévus env. 10% 17'402.80.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement est prévu sur 10 ans. Cette durée paraît raisonnable.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque particulier lié à cet investissement n'a été identifié. La charge financière annuelle moyenne de 21'312.--. Cela représente une charge de CHF 73.31.-- par habitant (hors fonctionnaires internationaux) (CHF 7.33 par habitant par an).

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des Finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 13/2023 tel que proposé par la Municipalité .

Rapport de la Commission des Finances relatif au préavis municipal N° 13/2023

Demande de crédit de CHF 192'000.--TTC pour la mise en conformité du réservoir des Sendys et la sécurisation des captages

1. D'adopter le préavis municipal N° 13/2023 concernant une demande de crédit de CHF 192'000.-- TTC pour la mise en conformité du réservoir des Sendys et la sécurisation des captages ;
2. De financer ce dernier par la trésorerie ;
3. D'amortir ce projet sur 10 ans.

Arzier-Le Muids, le 4 juin 2023

Pour la Commission des finances :

Elavio Boscardin

Frédéric Guilloud

Didier Hermann

Pascal Voutat

Christian Brügger
Rapporteur